













Communiqué de presse

SAVE THE DATE

Droit au logement opposable : 10 ans après, appliquer la loi c'est urgent !

Paris, le 28 février 2017

DIMANCHE 5 MARS 2017 Rendez-vous à 13 h 30 place de la République Puis marche en direction de la place du Palais-Royal

Le 5 mars 2007, la loi Dalo (Droit au Logement Opposable) était votée à l'unanimité. Fruit des combats des mal-logés, des sans-logis et de certains acteurs associatifs et politiques, cette loi a institué un droit au logement garanti par l'État.

Dix ans après, plus de 100 000 ménages ont été logés grâce au Dalo. Néanmoins, fin 2015, il restait 58 000 ménages reconnus prioritaires toujours en attente d'un logement (dont 45 000 en lle-de-France), sans compter les nombreux ménages qui ne font pas valoir ce droit.

Nous constatons chaque année que, faute de volonté politique, la crise du logement s'aggrave et le nombre de mal-logés et de sans logis augmente. Les freins et les obstacles à l'application de la loi se multiplient : difficultés d'accès au droit, instauration de critères arbitraires et illégaux par les COMED (commissions départementales chargées d'instruire les recours), stigmatisation des ménages prioritaires, offre de logements sociaux très insuffisante et inadaptée.

De plus, malgré une circulaire gouvernementale d'octobre 2012, l'expulsion sans relogement des ménages prioritaires Dalo s'amplifie.

Sur le volet hébergement, la situation est dramatique : les recours n'aboutissent qu'exceptionnellement à une solution d'hébergement stable et l'État ne fournit plus de données depuis 2013.

À l'heure des campagnes présidentielle et législative, le droit au logement doit être au centre des politiques publiques. Nous demandons aux candidats de s'engager à appliquer les lois de la République garantissant le droit au logement, et de le rendre effectif.

Nous, associations de mal-logés et de sans-logis, associations de défense, associations d'accompagnement pour l'accès au droit, appelons à la mobilisation de tous, le 5 mars 2017, 10e anniversaire de la loi Dalo.

À l'arrivée de la marche sont prévus :

- Un point presse devant le Conseil d'État avec témoignages de ménages prioritaires Dalo et d'associations
- Un temps festif

CONTACTS PRESSE

Fondation Abbé Pierre: Mighelina SANTONASTASO / msantonastaso@fap.fr / 01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79

SNL: Clothilde HAMON / c.hamon@snl-union.org / 01 75 43 04 85

ATD Quart Monde: Hélène PINAZO / helene.pinazo@atd-quartmonde.org / 01 42 46 01 69 / 06 18 05 29 83

Secours Catholique: Matthieu HOARAU / 06 48 28 76 21 / Marc POTELON / 01 45 49 52 45

DAL: 06 29 11 57 02